Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260113-2026_003D-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : **délibération : 2026-003**

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08 janvier 2026

En exercice : 17 **Présents : 13** **Votants : 15**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, NICOLAS Patricia, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, DORVAL Alain, VIGOUROUX Michel, KURZMANN Gwenn,

Absents excusés : BEAUMONT-PEUZIAT Patrick (procuration à BERRIVIN Annie), DAHERON Sandrine (procuration à GAUTIER Anne), CONAN Sandra (procuration à STEPHAN Philippe), BOUCHER Anne Lise (procuration à KURZMANN Gwenn),

Absents : BINARD Gilles, ROUXEL Vincent

Secrétaire : KURZMANN Gwenn

Objet : Cession gratuite de parcelles à la commune de Plogastel au lieu-dit Ménez Gouéron

Dans le cadre de la régularisation cadastrale de la voirie communale au lieu-dit Ménez Gouéron, Monsieur Frédéric BERNARD accepte de céder gratuitement à la commune de Plogastel Saint Germain les parcelles suivantes :

- D 2431 (133 m²)
- D 2432 (524 m²)
- D 2435 (249 m²)

Ces parcelles, dont la contenance totale est de 906 m², sont actuellement sous voirie et seront intégrées au domaine public privé communal à l'issue d'un acte administratif.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur cette proposition de cession gratuite à la Commune.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260113-2026_003D-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la proposition de cession à titre gratuit à la Commune, par Monsieur Frédéric BERNARD, des parcelles D 2431, D 2432, D 2435,**
- **AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette cession et à signer tout acte et documents à intervenir.**

Le secrétaire de séance, **KURZMANN Gwenn**	**Le Maire,** **Annie BERRIVIN**